

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF3042

présenté par
M. Gustave et Mme Bellay**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	30 000 000	0
ARTE France	0	30 000 000
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre la relance de la chaîne de télévision « France Ô », dédiée à l'Outre-mer.

Depuis le 24 août 2020, le groupe de service public France télévisions a cessé de diffuser les programmes de la chaîne de télévision « France Ô », dédiée aux outre-mer. Cet arrêt a mis en exergue une discrimination à peine voilée des outre-mer et de leur place dans notre société.

En effet, de son passage en TNT en 2010 jusqu'à sa fermeture en 2020, la chaîne n'a jamais bénéficié des moyens correspondant à une antenne TNT nationale lui permettant de produire et de diffuser des programmes de dimension nationale (son budget annuel moyen représentait moins de 1% du budget total alloué à France Télévisions). De plus, France Ô comme France 4 étaient destinées à la fermeture de leurs antennes compte tenu de la faiblesse de leurs audiences, pourtant seule France Ô a vu prononcer son arrêt définitif. Enfin, la confirmation de l'arrêt de France Ô en 2020 avait été particulièrement argumentée par une perception de « Chaîne Ghetto », remplacée par une ambition nouvelle d'une plus grande visibilité des outre-mer sur les antennes nationales de France Télévisions dont la traduction effective reste toujours très sommaire 4 ans après.

La fermeture de France Ô a marqué une rupture douloureuse, qui a coupé un lien vital, un pont précieux entre toutes nos cultures, de la Martinique à la Polynésie, de La Réunion à la Guyane. C'est une décision qui, aujourd'hui, en 2024, doit être réexaminée pour redonner aux Outre-mer la place qui leur revient et, surtout, pour offrir à notre jeunesse un avenir digne de ses aspirations.

Cet arrêt, confirmé par le ministère de la culture le 4 août 2020, a signé la fin d'un service public pourtant emblématique des Outre-mer qui permettait quotidiennement d'établir un pont entre l'hexagone et les différents territoires d'outre-mer ; décision pas moins emblématique du non-respect des promesses d'Emmanuel Macron en tant que candidat à la présidence de la République puisqu'il s'était engagé à ne pas supprimer le canal 19 de la TNT.

Malgré les engagements pris par la direction de France Télévisions de rendre les territoires ultramarins et la diversité de leurs cultures plus visibles sur les autres chaînes nationales TNT du service public (France2, France3, France5), cette visibilité laisse toujours à désirer. Elle trouve sa traduction concrète réduite à une semaine par an dédiée aux outremer dénommée « Cœur Outremer » où sont concentrés tant bien que mal les seuls programmes inédits consacrés aux territoires et populations ultramarins. Cette démarche de communication ponctuelle masque mal les lacunes d'un véritable service public de l'audiovisuel en direction des Outre-mer tout au long de l'année et ne fait que renforcer le sentiment d'abandon des ultramarins dans leurs territoires d'origine comme dans l'hexagone.

Cet amendement d'appel propose donc d'investir 30 millions d'euros à la réactivation de la chaîne de télévision « France Ô » sur son canal TNT 19 qui, à date, n'a pas été réattribué.

Cet amendement vise à investir 30 000 000 d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans le Programme France Télévisions. Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement prélève en CP et AE 30 000 000 d'euros au programme Arte. Le groupe Écologiste et Social appelle le Gouvernement à lever le gage afin d'éviter de faire reposer le coût de cet amendement sur le programme Arte qui connaît lui-même une coupe budgétaire vis-à-vis de ses contrats d'objectifs et de moyens.